

Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes

Autor(en): **Daucourt, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **5 (1902)**

Heft 240

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251744>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA
SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES
FRANCHES-MONTAGNES

PAR
A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

CHAPITRE VII.

Ordonnance du prince-évêque concernant la lettre de franchises d'Imier de Ramstein. — Abus commis par les Montagnards. — Ordonnance du prince-évêque Guillaume de Rinck, au sujet des forêts et des pâturages. — Le maître des basses-œuvres. — Les nouvelles routes. — Mécontentement du peuple à ce sujet. — Un officier prussien en 1740. — Le prince-évêque Jean Conrad de Reinach réforme les abus. — Les Montagnards refusent de s'associer aux révoltés d'Ajoie et s'entendent avec leur Souverain.

Nous avons vu que, par la lettre de franchises de 1384, les colons qui s'établiraient aux Franches-Montagnes jouissaient de beaux privilèges. Toutefois d'après cette lettre de franchises, les forêts, les pâturages, les terres vagues restaient la propriété de l'Etat. Le prince permettait d'y faire des esserts et de s'y établir aux conditions fixées, avec la faculté de jouir de ces domaines de l'Etat d'après les besoins de chacun, comme chose de peu de valeur.

Ces franchises attiraient des cultivateurs, elles leur donnaient une liberté personnelle,

elles les exemptaient de la taille ordinaire et les contributions de l'Evêché. Cependant, ces bons Montagnards, quoique très respectueux envers leur Souverain, l'évêque de Bâle, étendirent leurs cultures et leurs clôtures au dépens des domaines de l'Etat, domaines que les souverains laissaient en jouissance commune. Chacun voulait arrondir son petit patrimoine et de là des abus qu'il fallut réprimer. Les forêts, qu'on croyait indestructibles, commençaient à disparaître à force d'y faire des coupes et des dégâts. Les pâturages communs furent convertis en clôtures privées et ces clôtures étaient faites avec du bois qu'on prenait librement dans les forêts de l'Etat sans aucune autorisation. Les abus allèrent si loin dans ce gaspillage que l'évêque de Bâle dut intervenir pour ne pas voir la destruction complète de ces forêts.

Pendant la guerre de Trente Ans et surtout après l'occupation, les paysans rebâtirent leurs maisons incendiées. Il se fit à cette occasion un gaspillage dans les forêts, tel qu'en mars 1670, l'évêque se vit forcé, malgré la triste situation du peuple, de donner des ordres sévères pour limiter ces abus et empêcher la destruction des forêts. Enfin en 1702, une commission fut envoyée à la Montagne pour prendre connaissance de toute l'étendue du mal. Quand le rapport fut établi, le prince défendit de faire de nouvelles pâtures au profit seulement des particuliers et au détriment des autres.

Il ordonna que la jouissance des pâturages communs serait réformée. Jusqu'alors, en suivant l'ancien usage, on permettait d'estiver sur les pâturages autant de bétail qu'on en pouvait garder l'hiver. Il arrivait que le riche absorbait à lui tout seul la part

du petit cultivateur. Il fut convenu que trois journaux de terres cultivées sur le réage donneraient droit à estiver une bête de gros bétail et il fut accordé à tout individu, ayant peu de terre ou n'en possédant pas, le droit d'estiver une pièce de gros bétail ou quatre petites. ¹⁾

On ne pouvait user du pâturage qu'un jour marqué par le châtelain de Saignelégier, après la monte de dîmes. Comme les bois des Franches-Montagnes étaient si bien exploités par les habitants, le prince dut prendre des mesures sévères pour les conserver, comme nous venons de le dire. Cette mesure était absolument nécessaire pour la conservation des forêts de ce pays. Il était d'usage de faire des clôtures en bois pour enfermer les pâturages et les propriétés. L'évêque Guillaume Rinck de Balenstein, défendit par une ordonnance, du 29 août 1702, de faire ces barres en bois pour empêcher le détriment du bois qui vient fort rare dans la Franche-Montagne. On devait désormais faire ces barres en pierres et en murs, et ne barrer que les enclos qui y étaient déjà.

Les gens de la Montagne souvent ne comprenaient pas bien leurs intérêts, ils avaient pris l'habitude de réduire en pâturage les terres cultivées. Et ces changements se faisaient sans l'autorisation du prince. Celui-ci défendit l'extension des pâturages. Cette mesure était juste, mais ne fut pas suivie. Lorsque quelques années plus tard, la disette se fit sentir aux Franches-Montagnes, on en trouva la cause dans la préférence générale donnée à la pâture sur le labourage,

1) Archives de l'Evêché.

Feuilleton du Pays du Dimanche 4

MOZETTE

PAR
JEAN BARANCY.

III

Elle était d'ordinaire charmante et douce, la petite rivière qui suivait sa route en fredonnant et se perdait là-bas, en méandres chatoyants, sous la tombée des feuilles.

Et pourtant, un matin d'avril, le meunier fronça ses gros sourcils en la regardant.

— Eh ! eh ! dit-il, tandis que ses yeux étonnés et soudain anxieux l'interrogeaient, est-ce que, par hasard, elle s'aviserait de vouloir être méchante. Il y a du temps que ça ne lui est arrivé... Et il ne faudrait pas que...

Il n'acheva pas sa pensée, et un frisson courut sur sa chair au souvenir qu'il évoquait.

En effet, la rivière si jolie avec sa robe aux reflets changeants, la petite rivière aux allures pacifiques qui s'en allait lentement, comme une promeneuse sentimentale roucoulant une romance, avait eu autrefois, cela datait de longtemps, mais chacun se le rappelait encore au pays, un terrible accès de colère.

Mais c'était en plein été, à la suite d'un orage si violent que le sommet des montagnes boisées, sur un parcours de plusieurs kilomètres, on avait été ravagé.

Toussaint passa sa main sur son front pour chasser la vision terrifiante et rentra au moulin, cherchant à se reconforter et à se rassurer lui-même. Pareille catastrophe ne devrait certainement plus se reproduire, la nature ne subissant de ces perturbations que si rarement, si rarement, qu'elles étaient, dans ces contrées au moins, un fait absolument exceptionnel. Et d'ailleurs, ce n'était pas la saison des orages !...

— A quoi pensez-vous, père ? demanda tout à coup à ses côtés une voix émue, vous paraissez bien soucieux...

— Ah ! c'est toi, Mozette ? répliqua-t-il. Je pensais que notre rivière n'a pas bonne mine ce matin.

— C'est vrai, dit-elle ; mais ça lui est arrivé bien d'autres fois de paraître moins gaie et presque fâchée.

— Heu ! iit-il ; pas comme aujourd'hui.

— Est-ce que vous auriez peur d'elle ? demanda-t-elle en s'efforçant de rire.

— Oh ! peur ! répliqua-t-il. Tu me crois donc bien poltron ?

— J'ai entendu des gens qui disaient : elle pourrait bien nous jouer quelque mauvais tour.

— Elle en serait bien capable, la mâtime !

— Ah !... murmura-t-elle ; est-ce que, des fois, elle a débordé ?

— Je l'ai vu une fois, mais une seule fois, sortit de son lit, répondit-il, et elle était furieuse.

Ça n'arrivera plus certainement, car les gens